

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

12 juin 2023 | 16h – 19h

Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent / Excusé/ Absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	P	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	P	
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSC	P	
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	P	
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	A	
	Mairie de Gigan	Monsieur Jacques BERGE	P	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	P	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	P	
	Mairie de Mèze	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT	A	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	P	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	A	
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	A	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	P	
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	E	M. Michel GARCIA
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thau	Madame Maryalis CAMEL	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur François COMMEINHES	E	M. Gérard NAUDIN
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Max SAVY	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Thierry BAEZA	P	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Madame Gwendoline CHAUDOIR	E	M. Rémi BARTHES
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	A	
	Syndicat du Bassin du Lez	Monsieur Serge GUIDEZ	/	
	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	P	
	Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	P	
	Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	Monsieur Serge PESCE	A	
	Syndicat Mixte du Bassin du	Monsieur Christophe MORGO	E	Mme. Véronique

	Fleuve Hérault			CALUEBA
Usagers	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc Roussillon	Monsieur Emmanuel BASSINET	P	
	Prud'homie de Thau-Ingril	Monsieur Jean-Marie RICARD	P	
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Monsieur Denis REGLER	P	
		Monsieur Patrice LAFONT	E	
	France Nature Environnement	Monsieur Eric VINDIMIAN	P	
	Association ADENA	Madame Julie BERTRAND	P	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur Christophe FERNIQUE	E	
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Julie CATHERINOT	P	
	La coopération agricole Occitanie	Madame Valérie GRANIER	P	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Monsieur Jérôme PAPEROU	P	
	Fédération des Industries Nautiques	Monsieur Thierry LESIEUR	P	
	Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer Occitanie	Monsieur Christian GUIRAUD	P	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	Monsieur Michel BOIVIN	P	
	Conservatoire des Espaces Naturels	Monsieur Rémi JULLIAN	E	FNE
Etat et ses établissements publics	Comité départemental du Tourisme		A	
	Voies navigables de France	Madame Emilie COLLET	E	ADENA
	Préfecture de l'Hérault	Monsieur Jean-Baptiste SEGUY	P	
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur Pierre VINCHES	P	
	Agence Régionale de Santé		A	
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant	Madame Elise GARCIA	E	Préfecture de l'Hérault
	Direction Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation	Madame Sylvie ROBERT	P	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres		A	

Autres personnes présentes	
Madame Hélène FABREGA	SYBLE
Monsieur Rémy HYPOLITE	SAM
Madame Karine WAWRYNOW	SAM
Madame Caroline MULLER	CD34
Monsieur Stéphane ROUMEAU	SMBT
Madame Elise BOURRU	SMBT
Monsieur Ludovic CESMAT	SMBT
Madame Agnès D'ARTIGUES	SMBT
Monsieur David COTTALORDA	SMBT

Rappel de l'ordre du jour

16h00 Situation vis-à-vis de la sécheresse

- Etat des lieux : contexte départemental et situation locale
- Propositions à court, moyen et long terme
- Positionnement de la CLE sur la situation sur le périmètre du SAGE

18h00 Autres points concernant le SAGE : avancement des études, commissions thématiques, avis

18h30 Points divers : point de parcours sur le SCOT, autres sujets

Accueil des membres par le Président

Monsieur Michel GARCIA procède à l'appel et au recueil des pouvoirs puis introduit la séance avec un propos sur la situation de sécheresse. Les précipitations rechargent partiellement les sols et abreuvant les plantes mais ne suffisent pas à recharger les nappes : sur notre territoire nous étions déjà en vigilance sécheresse dès le 5 avril cette année.

Si l'on dézoome, en climat méditerranéen la ressource en eau est inégalement répartie et constitue un bien commun à préserver, qu'il faut pouvoir se partager de façon équitable. Le changement climatique quant à lui impacte le maintien des niveaux des eaux superficielles et la recharge des eaux souterraines, il bouleverse les processus naturels et décale les calendriers météorologiques. Il accentue les inégalités de répartition de l'eau et augmente la survenue des risques naturels qui seront amenés à se reproduire plus souvent et à s'amplifier, comme la sécheresse qui nous touche actuellement.

Dans l'Hérault, 95% de l'eau potable provient des eaux souterraines. Les aquifères sont notre grenier à blé ; l'eau est bien plus présente dans nos nappes, précieuses, que dans nos rivières méditerranéennes intermittentes. Il faut avoir en tête quelques éléments à prendre en compte dans notre gestion de l'eau : la démographie héraultaise et l'afflux touristique sont des facteurs de risque de pénurie d'eau, en particulier pour la période estivale. L'agriculture doit s'adapter au changement climatique et les besoins en irrigation augmentent notamment quand d'autres solutions n'existent pas ou n'ont pas pu être mises en œuvre. Les conchyliculteurs et les pêcheurs s'inquiètent à juste titre de la salinisation de l'étang et de l'augmentation de la température de l'eau. Les besoins des milieux, en particulier des milieux aquatiques, doivent également être pris en compte. Les zones humides sont de véritables trésors capables d'épurer l'eau, d'atténuer les risques ou de concentrer la biodiversité. Les lagunes accueillent une véritable richesse écologique et accueillent de nombreuses activités, elles sont également soumises à de multiples pressions.

Voici donc quelques pistes pour l'avenir : il nous faut nous adapter à la raréfaction de l'eau, en premier lieu en mettant en œuvre des mesures d'économie d'eau. En matière de prévision pour l'avenir, il sera indispensable de mener des études prospectives pour anticiper et proposer des stratégies d'action ; ce sera l'objectif de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau douce de l'ensemble des usages du périmètre du SAGE selon le principe d'équité territoriale, dite « étude besoins ressources ». La CLE a un rôle à jouer, elle est le chef d'orchestre qui donne une direction et aide les acteurs à agir sur notre territoire. L'objet du SAGE est bien de préserver et de valoriser la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le bassin versant selon le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau. A l'occasion de la prochaine modification ou révision du SAGE, l'inscription de la prise en compte du changement climatique sera prioritaire tout comme les actions qui en découleront, en compatibilité avec l'orientation fondamentale 0 du SDAGE 2022 – 2027 « s'adapter aux effets du changement climatique ».

Le principal point à l'ordre du jour aujourd'hui est la situation de sécheresse dans laquelle nous nous trouvons, et les techniciens du SMBT présenteront un état des lieux complet avant que nous n'envisagions des solutions à mettre en œuvre à plusieurs échéances. L'objectif de cette réunion est également d'arriver à un positionnement de la CLE sur le sujet.

La Commission Locale de l'Eau ne s'était pas réunie en plénière depuis novembre dernier, certains membres n'ont donc pas pu se tenir informés de l'avancée des actions. Le Président propose ainsi que dorénavant, des informations soient envoyées tous les mois à la CLE.

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la précédente réunion du 17 novembre 2022 est validé à l'unanimité.

Monsieur Michel GARCIA donne ensuite la parole à Madame Elise BOURRU et à Monsieur Ludovic CESMAT pour présenter le premier point à l'ordre du jour.

Situation vis-à-vis de la sécheresse

Monsieur Michel GARCIA remercie les deux intervenants pour leurs présentations et ajoute que le captage d'Issanka est un captage gravitaire et non pas un pompage réalisé dans la nappe.

Monsieur Denis REGLER s'exprime sur la **salinité de l'étang**, extrême en été, qui a énormément d'impacts sur les productions locales. La salinité a tendance à s'accroître avec les années. D'autre part il y a un manque de ressources en eau douce à la lagune ; une solution pour un apport d'eau serait l'utilisation du **canal du Midi qui apporte de l'eau de l'Hérault**.

Monsieur Michel GARCIA répond qu'aujourd'hui s'approvisionner en eau de l'Hérault ne peut pas se faire d'un claquement de doigts, mais que c'est sa volonté de pouvoir expérimenter des choses. Environnement et biodiversité sont mis à mal par ces sécheresses et il faut diminuer voire stopper cet impact négatif, en travaillant avec les services de l'Etat et les partenaires, au sein de la CLE notamment. De la même manière le lien avec les autres bassins versants et les autres CLE est important. Des réflexions seront menées en commission thématique et la CLE validera et prendra des décisions.

Madame Julie BERTRAND précise qu'un travail de modélisation sur les débits entrants et sortants du Bagnas est en cours, que des travaux sont engagés depuis des années sur ces sujets avec des enjeux de biodiversité et de qualité des eaux. Il faut prendre garde à de potentiels enjeux contradictoires et maintenir les équilibres.

Monsieur Denis REGLER indique que l'on parle de restaurer une situation qui préexistait car il y avait un affluent de l'Hérault vers la lagune de Thau. Si l'on prend l'eau on ne l'enlève à personne car c'est juste avant l'embouchure du fleuve à la mer.

Monsieur Ludovic CESMAT ajoute un élément d'information : sur l'écluse du Bagnas il y a un épanchoir. Le trop-plein va vers Thau et cet épanchoir a été muré sur environ 60 centimètres de hauteur ; on ne sait pas pourquoi, quand ou par qui. 12 millions de mètres cube d'eau passeraient en moyenne par an sans ce mur. D'autre part l'eau peut être amenée à la lagune par le bypass de l'écluse notamment : ça demanderait une autorisation administrative.

Monsieur Michel GARCIA propose que ce sujet soit traité en groupe de travail prochainement.

Monsieur Stéphane ROUMEAU indique que l'Ifremer a été saisi par l'Etat pour étudier la salinité de l'étang et les volumes d'apport existant et potentiels en d'eau douce par modélisation. Le SMBT a répondu à un appel à projet du Fond d'intervention maritime et est lauréat pour étudier ces apports en eau douce : il a obtenu une enveloppe financière. Le SMBT a à la fois avancé sur les aspects administratifs et financiers.

Monsieur Michel GARCIA conclue qu'il faudra réfléchir aux processus à engager sur ce sujet et propose que la CLE ou l'EPTB s'empare du sujet. Il propose ensuite de réorienter les échanges sur le risque d'inversac. On a maintenant une connaissance fine du risque inversac et du moment où il peut se déclencher. Y a-t-il des **solutions techniques à apporter pour éviter un inversac** ?

Monsieur Ludovic CESMAT évoque 4 possibilités issues de l'étude Dém'eau Thau réalisée par le BRGM. En dehors de ces 4 solutions, il est également possible d'intervenir de façon plus invasive dans des réservoirs souterrains comme augmenter leur rétention et leur stockage avec des seuils bien positionnés.

1 : obstruer la source de la Vise. L'objectif est d'éviter que le sel ne rentre et d'expérimenter l'effet de fermer la source tout en apportant de nouvelles connaissances. Dans le cas particulier d'une gestion de crise si un nouvel inversac doit survenir, est-ce qu'on intervient ou pas ?

2 : recharger préventivement l'aquifère en fixant une piézométrie d'objectif. Avec Aqua Domitia c'est possible une partie de l'année par exemple.

3 : laisser faire, accepter l'aléa.

4 : appliquer le principe de régulation des flux de sortie ou de stockage interne. Comme avec un barrage, l'objectif peut être de restituer plus tard.

Monsieur Christian GUIRAUD demande si désaliniser la source peut être envisagée.

Monsieur Ludovic CESMAT explique qu'aujourd'hui elle est salée car c'est l'eau de la lagune (salée) rentrée lors du précédent inversac qui n'est pas encore ressortie complètement. Il y a également une pollution microbiologique et de la matière organique qui sont allés vers l'aquifère.

Monsieur Michel GARCIA indique que lundi 5 juin une commission paritaire du SMTB s'est tenue sur ce sujet et jeudi 8 juin un comité de suivi du Pli Ouest. L'idée aujourd'hui est d'avoir une position commune et de faire un choix : ne rien faire, expérimenter, travailler sur du moyen, du long terme, etc. Car les inversacs vont se reproduire et de façon de plus en plus fréquente et intense. L'eau douce est un sujet primordial pour notre territoire : ne rien faire n'est pas sa solution et le Président propose d'expérimenter des solutions, avec une possibilité de revenir en arrière, et d'évaluer l'impact de ces solutions.

Madame Julie BERTRAND demande si la réduction des prélèvements peut être une solution envisageable ?

Monsieur Michel GARCIA explique qu'à cause de l'épidémie de covid les Thermes ont dû fermer, mais qu'il y a eu quand même un inversac. On a aujourd'hui une connaissance plus fine des gros préleveurs, mais réduire les prélèvements ne règlera pas tout.

Monsieur Eric VINDIMIAN est d'accord pour expérimenter une solution douce de type clapet : c'est réversible et ça semble être intéressant pour régler un problème d'inversac en urgence.

En ce qui concerne le muret de 60 cm aménagé illégalement, il pourrait être envisagé de porter plainte au pénal et de se porter partie civile. Au-delà de ces sujets, la question du prélèvement est importante : doit-on dans cette région avoir des golfs ? Doit-on avoir des piscines dans tous les terrains alors qu'on a la mer à côté ? Doit-on conserver la même agriculture, ou la faire évoluer en utilisant le moins d'eau possible ? Des solutions intégrées doivent être trouvées à l'échelle du bassin versant.

Monsieur Michel GARCIA confirme qu'il n'y a effectivement pas de solution miracle, mais plutôt une somme de solutions à trouver. Aujourd'hui il faut agir en urgence avec le risque d'inversac. Nous avons rencontré le Sous-Préfet le jeudi 8 juin en réunion et il est d'accord pour agir rapidement, les services de l'Etat pouvant au besoin accompagner les porteurs (*voir le compte-rendu de la réunion du comité de suivi du Pli Ouest du 8 juin 2023*). Des expérimentations peuvent être menées dans l'immédiat, mais il faudra travailler à des solutions pérennes dans le temps. Il y a en effet un grand nombre de points techniques à lever ; l'ouvrage actuel ne peut par exemple pas supporter un clapet, il faudra penser à la sécurisation du site par rapport aux usagers, etc.

Le BRGM serait le maître d'œuvre du programme pour leurs compétences scientifiques et techniques et leur connaissance de l'aquifère. Le SMBT pourrait mettre en place un consortium, tel que ça a déjà été fait.

Monsieur Marcel BOSC demande si la recharge en eau pourrait être cumulée avec l'installation d'un clapet.

Monsieur Michel GARCIA répond qu'il peut s'agir d'une piste mais qui ne se fera pas dans l'urgence, c'est extrêmement compliqué car il y a de grands volumes d'eau sans compter la problématique de la qualité de l'eau car il s'agit d'eau brute.

Monsieur Gérard NAUDIN valide le principe de la solution du clapet, qui est techniquement faisable.

Monsieur Georges NIDECKER ajoute qu'il faut étudier des solutions financièrement viables. Par exemple la désalinisation est possible mais a un coût ; qui paiera le prix, l'utilisateur ? Pour le Pli Ouest et le risque d'inversac, qui paiera les millions de mètres cube d'eau d'une recharge si ensuite on les réinjecte à l'étang ? Techniquement il est difficile de mettre un clapet ou une vanne sur la vise ; il pourrait s'agir d'une vanne pilotable qu'il serait possible de fermer pour faire réservoir.

Monsieur Ludovic CESMAT répond qu'une vanne automatique serait équipée avec un piézomètre pour le pilotage. Une expérimentation devrait nous permettre d'en apprendre plus sur la vidange de l'aquifère, notamment sur la connaissance des griffons secondaires ...

Monsieur Michel GARCIA complète : installer une vanne automatique se fera peut-être à moyen ou à long terme, mais préalablement il faut expérimenter.

Monsieur Michel BOIVIN indique que la solution semble intéressante. Est-on prêt techniquement à installer ce clapet ?

Monsieur Michel GARCIA répond qu'avec les contraintes administratives et techniques, ce sera compliqué pour septembre. D'autre part s'il y a un inversac, il faut 2m50 de charge pour revenir à la normale : un inversac peut donc durer longtemps et il serait idéal d'agir avant.

Monsieur Pierre VINCHES rappelle qu'il convient également de prendre toutes les mesures au niveau des communes concernées pour limiter les prélèvements d'eaux souterraines et maintenir le plus longtemps possible le stock d'eau douce.

Monsieur Pierre VINCHES ajoute que dans les propositions évoquées, on peut également noter une rehausse du conduit de sortie pour jouer sur les niveaux de pression. Cette solution pourrait être étudiée et pourrait être plus pilotable qu'une vanne ou un clapet anti-retour. Cette solution permettrait de faire varier la hauteur et donc le débit de sortie.

Par ailleurs et concernant les griffons secondaires : si l'on obture quelque part, l'eau risque nécessairement de trouver d'autres points de passage avec des griffons qui s'élargissent sous la

pression. Il pourra alors y avoir des désordres importants, ou pas, mais on ne le sait pas, et tout le monde doit en être conscient. Il y a donc nécessité d'avoir un appui scientifique de bon niveau et de ne pas confondre vitesse et précipitation bien qu'on souhaite éviter un inversac.

Monsieur Michel GARCIA répond que l'idée de la cheminée est intéressante à étudier à moyen terme, peut-être pas pour agir en urgence en revanche. Il y aura nécessairement une problématique avec la navigation et il faudra voir avec la Délégation à la mer et au littoral ce qui est faisable et non faisable. Concernant les griffons secondaires on n'a effectivement pas aujourd'hui la connaissance, mais sans expérimentation on ne pourra pas non-plus avoir cette connaissance.

Aujourd'hui la CLE ne donnera pas d'avis, mais il est possible de saisir le SMBT sur la question.

Monsieur Jean-Baptiste SEGUY souhaite préciser que devant l'intérêt à agir, la DDTM accompagnera les porteurs dans le processus.

Monsieur Thierry LESIEUR demande si une fois les murets de l'écluse tombés il serait possible de faire rentrer plus d'eau dans l'étang et donc d'éviter un inversac.

Monsieur Michel GARCIA répond que non, pour autant on allègera le poids de l'eau si celle-ci est moins salée.

Madame Julie BERTRAND confirme qu'expérimenter face à une situation critique est une bonne idée. Au-delà de cette solution technique, il sera nécessaire de procéder à un suivi dans le temps et d'avoir l'accompagnement de structures scientifiques pour mesurer les impacts résultant de cette solution. Il faudrait le mentionner dans le dossier déposé.

Monsieur Gérard NAUDIN ajoute que si l'on injecte de l'eau par exemple, il faudra toujours un robinet pour fermer à la sortie donc un clapet ou autre technologie semble indispensable. Mais attention car s'il y a de l'eau on risque d'inciter les gens à forer. Il faudra avoir du courage politique pour appliquer des sanctions aux contrevenants, agir auprès des foreurs, éventuellement sur le sujet des piscines.

Monsieur Michel GARCIA conclue : on a deux choix aujourd'hui ; ou on ne fait rien, ou on expérimente. Rappelons que tout le sel qui est rentré lors du précédent inversac n'est pas encore sorti.

Etes-vous d'accord pour que le Président de la CLE propose une expérimentation sur la Vise et saisisse le SMBT à ce sujet ? En l'absence d'abstention ou d'opposition parmi les membres présents ou représentés, le Président remercie l'assemblée.

Monsieur Jean-Marie RICARD ajoute enfin qu'il faut agir car ça fait des années que l'on tourne en rond. Il faut passer à l'opérationnel ; les pêcheurs et les conchyliculteurs soutiennent ce projet d'expérimentation.

Monsieur Michel GARCIA propose ensuite que Madame Elise BOURRU présente les **propositions de solutions autres que techniques**.

Monsieur Thierry LESIEUR remarque que dans les Pyrénées Orientales, des décisions contradictoires ont été prises. Les industriels qui utilisaient de l'eau sur les aires de carénage désalinisent l'eau de

mer pour nettoyer les bateaux, tandis que des communes leur interdisent de désaliniser. Il faut donc absolument qu'il y ait des échanges entre professionnels, communes et autres instances concernées car ces décisions ont été prises sans réelle concertation.

Monsieur Michel GARCIA répond qu'au sein de la CLE tous les acteurs sont autour de la table et ceci permet d'échanger. Il y a un intérêt à ce que chacun amène son expérience.

Monsieur Thierry LESIEUR confirme et ajoute qu'à la Grande Motte il serait possible d'amener de l'eau usée traitée aux aires de carénage. Il y a plein de formules qu'il faut essayer de trouver.

Madame Véronique CALUEBA confirme les propos de Monsieur Thierry LESIEUR sur le manque de concertation et pense que le SMBT doit se saisir de la médiation, de la sensibilisation, de la coordination, pour éviter les conflits d'usages qui arriveront tôt ou tard.

Monsieur Michel GARCIA ajoute qu'il y a une autre solution à mettre en œuvre. Aujourd'hui il y a 19 zones dans l'arrêté cadre sécheresse : s'il y a un plan de gestion de crise au niveau local qui soit plus rigide, il primera sur l'arrêté cadre.

Monsieur Jean-Baptiste SEGUY complète : pour la définition des zones sont utilisées des stations de mesure, et l'évaluation des risques est réalisée en fonction des usages, des prélèvements et de leurs conséquences. La concertation a lieu dans le cadre du comité sécheresse, où sont remontées des données de terrain. La logique d'entrée se fait effectivement par les plans de gestion locaux, sinon on passe avec la vision supra à l'échelle des zones de l'arrêté cadre.

Monsieur Ludovic CESMAT précise que ça a du sens pour l'eau potable d'être dans la zone 7 de l'arrêté cadre sécheresse car elle vient du fleuve Hérault. Rappelons que 80% de l'eau douce du territoire vient de l'extérieur et que les 20% proviennent du Pli Ouest.

Monsieur Michel GARCIA indique que le Pli Ouest n'est pris en compte nulle part dans l'arrêté cadre et que cette possibilité doit être étudiée.

Madame Elise BOURRU précise à ce sujet que la DDTM va étudier la possibilité de définir une nouvelle zone qui porterait sur le Pli Ouest, une réunion a déjà eu lieu à ce sujet avec le SMBT.

Enfin Monsieur Georges NIDECKER indique que l'arrêté cadre sécheresse touche toutes les eaux quel que soit l'approvisionnement. Par exemple pour l'alimentation en eau potable sur la zone 7 qui nous concerne, il n'y a pas de problème d'approvisionnement en eau potable mais des mesures identiques doivent s'appliquer à cet usage qu'aux autres usages comme l'agriculture.

Autres points concernant le SAGE

Monsieur Michel GARCIA donne la parole à Madame Elise BOURRU qui présente l'avancement des études et les avis émis en bureau de la CLE, puis présente une synthèse des trois commissions thématiques qui se sont tenues depuis novembre 2022.

A propos des avis, Monsieur Eric VINDIMIAN demande pourquoi la CLE ne pouvait pas donner d'avis sur l'arrêté cadre départemental « sécheresse » puisqu'il faut qu'elle puisse donner un avis avant que l'arrêté ne soit signé. Un avis a posteriori ne sert à rien.

Monsieur Michel GARCIA précise qu'en fait le document n'était pas finalisé car il manquait des paragraphes entiers, il était donc difficile de se positionner sur une version de travail partielle.

Madame Hélène FABREGA précise que pour le SAGE Lez Mosson il en a été de même concernant cet avis. Le rôle de la CLE est de donner un avis de conformité au SAGE, qui est utile pour aiguiller les porteurs de projets.

Points divers

Monsieur Michel GARCIA propose ensuite à Monsieur David COTTALORDA de prendre la parole pour présenter un point de parcours sur la révision du SCOT.

A l'issue de la présentation, le Président propose que Monsieur David COTTALORDA vienne présenter plus précisément ces éléments en commission lors d'une prochaine réunion à organiser, afin que l'on dispose de plus de temps pour les échanges.

Enfin, Monsieur Michel GARCIA donne la parole à Madame Elise BOURRU pour les derniers points divers.

Madame Elise BOURRU précise, en plus des points divers présentés sur le support, qu'un plan de communication adossé au SAGE et au CGITE est en cours de finalisation pour les cinq ans à venir, et que les membres de la CLE peuvent faire remonter des besoins ou des idées à ce sujet ; un mail sera envoyé à ce sujet.

De la même manière, un mail sera envoyé concernant le dispositif Autour de l'eau animé par le CPIE. En effet, deux restitutions auront lieu : le 16 juin matin à Vic-la-Gardiole et le 20 juin après-midi à Gigean.

Enfin, une visite au domaine des 3 Mazets à Villeveyrac est organisée par la chargée de mission sur la participation citoyenne du SMBT pour le groupe de citoyens surnommé les « ambassadeurs de l'eau ». Le Président de la CLE a souhaité ouvrir cette visite aux membres de la CLE qui le souhaitent, elle aura lieu le 3 juillet à 18h et il sera notamment présenté des dispositifs d'économie d'eau. Huit places sont ouvertes aux membres de la CLE, un mail sera également envoyé pour s'inscrire.

En l'absence d'autre point à aborder ou de remarque des membres de la CLE, Monsieur Michel GARCIA remercie les personnes présentes pour les échanges et ce travail passionnant et de longue haleine réalisé ensemble. Une commission aura lieu à propos du SCOT et il faudra également étudier ce muret sur le Bagnas. Les choses vont avancer également concernant la gestion de l'inversac.

Il faut rappeler que beaucoup de travail est produit par les techniciens. Les membres de la CLE sont également libres de proposer des sujets à étudier en CLE ou en commission, à faire remonter à l'animatrice du SAGE.